

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 27 JANVIER 2026 A 19 HEURES 30

L'an deux mille vingt-six, le mardi 27 janvier à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Denis PRÉVOST, maire.

Étaient présents : M. PRÉVOST Denis, Mme GRIGNON Isabelle, M. MAGNIER Frédéric, Mme GUILLEMANT Chantal, Mr CHRETIEN Bruno, Mme LELEU Martine, M. LECOCQ Patrick, Mme DENEUFÉGLISE Micheline, Mme VANDENBERGUE Marie, Mme LECOCQ Sylvie, M. TOURNEUR Yannick

Absent(e)s non excusé(e)s : M. SCAPPE Sébastien, Mme LAVOGIEZ Fanny, Mme DERENTY Amélie

Absent(e)s excusé(e)s : Mr CLABAUT Daniel

Secrétaire de séance : Mme LECOCQ Sylvie

Ordre du jour de la séance :

1. *Délibération autorisant la vente de l'habitation 84 RD943 à l'EPF*
2. *Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)*
3. *Questions diverses*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 JUILLET 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- *Compte-rendu de la décision n°1 prise par le Maire*

Accordé à l'unanimité

1. COMPTE-RENDU DE LA DÉCISION N°1/2026 PRISE PAR LE MAIRE

La décision porte sur l'attribution du marché public des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;

Vu l'avis consultatif unanime de la commission d'appel d'offres des 21 novembre 2025 et 13 janvier 2026,

Il décide de procéder à la signature du marché public de travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes, alloti en 8 lots passé selon la procédure adaptée n° TRXSALLE1 avec les titulaires suivants :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT
Lot 01 - Gros œuvre	SAS NOURRY D'ISBERGUES	42 003,06 €
Lot 02 - Plâtrerie -Plafonds	BTP LEFEBVRE DE MERVILLE	44 901,00 €
Lot 03 - Menuiseries extérieures	ALNOR SAS DE ANNOEULLIN	66 521,84 €
Lot 04 - Chauffage ventilation climatisation	ETS BONNEL DE ECQUES	83 533,00 €
Lot 05- Electricité	SAS ACCART DE HERMAVILLE	12 186,36 €
Lot 06 - Revêtement de sols	SAS ROGER DECAUX DE BETHUNE	8 160,00 €
Lot 07 - peinture	SAS ROGER DECAUX DE BETHUNE	5 750,00 €
Lot 08 - photovoltaïque		Lot annulé
	TOTAL	263 055,26 €

2. DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A VENDRE L'HABITATION SISE 84 RD 943 A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS DE France (EPF)

M. le Maire rappelle le projet de la commune de réaliser une opération d'une maison médicale et de logements sur les parcelles AB n°289 et n°290 par le biais de l'EPF des Hauts de France.

Ce projet a nécessité l'acquisition de la parcelle AB n°289 par la commune en 2025.

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de vendre ce bien acquis à l'EPF des Hauts de France pour un montant de 134 500,00 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise le Maire à vendre à l'EPF des Hauts de France la parcelle n°289 pour un montant de 134 500,00 euros
- Autorise le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de vente.

3. DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre de certains chantiers, il est proposé de voter, dès à présent, des crédits d'investissement qui seront repris au Budget Primitif 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les avances sur investissement ne peuvent dépasser un plafond fixé à 25% des crédits votés en 2025.

Le seuil maximum est déterminé ainsi qu'il suit :

Opération 10001 voirie			
Chapitre	Libellé	BP + Virements de crédits 2025	Ouverture maximale de 25% du budget 2025
21	Immobilisations corporelles	62 060,00	15 515,00
Opération 10002 bâtiments			
20	Immobilisations incorporelles	37 000,00	9 250,00
21	Immobilisations corporelles	184 000,00	46 000,00
23	Immobilisations en cours	530 000,00	132 500,00
Opération 10004 matériel			
21	Immobilisations corporelles	51 881,87	12 970,47
TOTAUX		864 941,87	216 235,47

Il est proposé d'adopter les avances sur investissements 2026 dans la limite du plafond défini ci-dessus soit **216 235,47 €**.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 10001 voirie		
Chapitre/article	Libellé	Ouverture anticipée des crédits 2026 du Budget Primitif
21/2152	Immobilisations corporelles	5 400,00
Opération 10004 bâtiments		
23/231	Immobilisations corporelles en cours	200 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus
- dit que ces ouvertures de crédit seront reprises au budget primitif 2026 lors de son adoption.

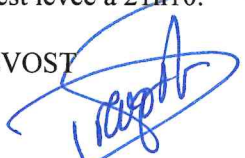
4. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire informe l'assemblée que la signature de l'acte de vente entre Monsieur FOREST Julien, propriétaire de Lys Automobiles et l'EPF est prévue pour le jeudi 29 janvier 2026
- Réunion le 6 mars 2026 avec la CABBALR, l'Ets VAILLANT et la société VATP relative aux panneaux photovoltaïques
- Consultation par rapport au PLUIH avec les agriculteurs

La séance est levée à 21h10.

Le Maire

Denis PRÉVOST



La secrétaire de séance

Mme Sylvie LECOCQ

